



**RAPPORT  
ANNUEL  
2016**



# RAPPORT ANNUEL 2016

# SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	8
Mot de la Présidente.....	9
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 1 : DE LA SENSIBILISATION .....</b>	<b>17</b>
<b>I. La Campagne 2016 d'éducation au numérique au profit des élèves des lycées et collèges ...</b>	<b>19</b>
<b>II. Des séminaires de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles au profit des différentes couches socioprofessionnelles .....</b>	<b>20</b>
1. Séminaire de sensibilisation des femmes à l'occasion du 08 mars .....	21
2. Rencontre des acteurs nationaux du domaine des TIC .....	21
3. Séminaire de sensibilisation de l'Association des promoteurs de cliniques privées du Burkina Faso APROCLIB .....	23
4. Séminaire de sensibilisation des magistrats des tribunaux de Ouagadougou .....	25
5. Séminaire de sensibilisation des laboratoires d'analyses médicales .....	26
6. Séminaire de sensibilisation des fidèles de l'église évangélique Vie profonde.....	28
<b>III. De la contribution de la CIL à des sessions d'information et de sensibilisation .....</b>	<b>28</b>
1. Participation aux journées annuelles de l'Association Africaine des juristes de Banques et Etablissements Financiers (AAJBEF). .....	28
2. Participation de la CIL aux activités de l'association « Rendez-vous Culturel et Artistique des Scolaires (RENCARS) à Kongoussi.....	29
3. Animation d'un atelier de sensibilisation à Koudougou au profit des enfants de l'Eglise des Assemblées de Dieu .....	29
4. Participation de la CIL à la 2e édition du Salon international de l'enfant et de l'adolescent (SINEA).....	30
<b>IV. Des actions de communication .....</b>	<b>30</b>
1. Des relations publiques .....	30
2. De la diffusion de films de sensibilisation et de communiqués.....	31
<b>CHAPITRE 2 : DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI .....</b>	<b>33</b>
<b>I. Des missions de contrôle.....</b>	<b>35</b>

<b>II. De l'accomplissement des formalités préalables .....</b>	<b>36</b>
1. Demandes de conseils.....	36
2. Déclaration de traitement.....	36
3. Demande d'autorisation.....	37
4. Demande d'avis .....	37
<b>III. De la gestion des plaintes .....</b>	<b>37</b>
1. Des plaintes pour arnaque ou tentative d'arnaque sur Internet.....	37
2. Des plaintes résultant de l'usage des données personnelles .....	38
<b>CHAPITRE 3 : DU RENFORCEMENT DES CAPACITES.....</b>	<b>41</b>
<b>I. De la formation du personnel.....</b>	<b>43</b>
<b>II. De la contribution de la CIL à la formation des étudiants .....</b>	<b>44</b>
<b>CHAPITRE 4 : DE LA PARTICIPATION DE LA CIL AUX RENCONTRES INTERNATIONALES.....</b>	<b>45</b>
1. De la participation à la Conférence internationale de l'Organisation Internationale de Francophonie sur la cybersécurité et la cyberdéfense .....	47
2. Participation de la CIL à un séminaire international de l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) .....	49
3. De la participation de la CIL au CAHDATA JUIN 2016 .....	50
4. De la participation de la CIL à une rencontre de l'Union Internationale des Télécommunications au MALAWI .....	52
5. De la participation de la CIL à la 38ème conférence internationale des Commissaires à la protection des données personnelles et de la vie privée .....	54
<b>CHAPITRE 5 : DU PARTENARIAT DE LA CIL AVEC L'AFAPDP ET LES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....</b>	<b>55</b>
1. De la visite de travail d'une délégation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ((CNIL) du BENIN .....	57
2. De l'organisation du Forum africain .....	57
3. Le partenariat avec l'AFAPDP .....	59
<b>CHAPITRE 6 : DES SESSIONS ET AUTRES ACTIVITES INTERNES DE LA COMMISSION .....</b>	<b>63</b>
<b>I. Le fonctionnement de la Commission .....</b>	<b>65</b>
1. Des sessions de la Commission .....	65

2. Des réunions de Cabinet .....	65
3. De la relecture des textes de base sur la protection des données personnelles .....	65
<b>II. La gestion administrative et financière .....</b>	<b>66</b>
1. La gestion administrative .....	66
2. La gestion financière et comptable .....	67
<b>CHAPITRE 7: DES DIFFICULTES ET SUGGESTIONS .....</b>	<b>73</b>
<b>LA CIL EN IMAGES.....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>103</b>

# Liste des sigles et abréviations

- AFAPDP** : Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles
- APDP** : Autorité de Protection des Données à caractère Personnel
- APSB** : Association Professionnelle des Secrétaires du Burkina
- BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CPVP** : Commission belge pour la Protection de la Vie Privée
- CIL** : Commission de l'Informatique et des Libertés
- CNIL/BENIN** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés du BENIN
- DGPN** : Direction Générale de la Police Nationale
- MDENP** : Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
- ABEZA** : Association pour le Bien-être des Enfants et des Adolescents d'Afrique
- SINEA** : Salon International de l'Enfant et de l'Adolescent de Ouagadougou
- FGI** : Forum pour la Gouvernance de l'Internet
- ARCEP** : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
- INSD** : Institut National de la Statistique et de la Démographie
- MICA** : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- SIF** : Système Intégré sur le Foncier
- RCE** : Règles Contraignantes d'Entreprise
- RA/PDP** : Réseau Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles
- FAPDP** : Forum Africain sur la Protection des Données Personnelles
- CES** : Conseil Economique et Social
- CSC** : Conseil Supérieur de la Communication
- ICDPPC** : Conférence internationale des Commissaires à la protection des données et de la vie privée
- CNDP** : Commission Nationale de contrôle des Données à caractère Personnel
- TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication

## **Mot de la Présidente**





La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), conformément à la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, a pour mission de veiller au respect des droits des personnes en matière de traitement de données à caractère personnel, quels qu'en soient la nature, le mode d'exécution ou les responsables.

Est dénommé traitement de données à caractère personnel, toute opération ou ensemble d'opérations effectuées à l'aide de procédés automatisés ou non, par une personne physique ou morale et appliquées à des données à caractère personnel tels que la collecte, l'enregistrement, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

Ce cadre juridique qui régit notre institution, nous fait obligation de présenter chaque année à SEM le Président du Faso, au titre de l'exercice précédent, le bilan de notre programme d'activités en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la mission qui nous est assignée.

Le présent rapport s'inscrit dans cette dynamique.

Dans un contexte de démocratie renaissante, après moult soubresauts socio-politiques, l'année 2016 aura été marquée au Burkina Faso par des revendications tous azimuts avec de nombreux débordements constatés en matière d'atteinte à la vie privée et au non-respect des données à caractère personnel. Face à cette tension sociale, il n'est point besoin de souligner l'urgence des réponses appropriées à apporter à cette aspiration démocratique légitime aux exigences diverses et multiformes des populations.

C'est le lieu pour nous de renouveler notre engagement à jouer pleinement notre partition pour l'édification d'une démocratie véritable en veillant au respect du droit à la vie privée garantie par notre constitution.

Dans le cadre d'une longue série d'actions de sensibilisation entreprises depuis le début de l'année 2016, la CIL a privilégié la démarche pédagogique qui s'adresse à chaque cible selon sa spécificité. C'est ainsi qu'elle a pu rencontrer différents acteurs pour les conscientiser sur une nécessaire autogestion des données personnelles.

L'année 2016, a également été marquée par l'organisation avec un franc succès reconnu par tous ses partenaires, de deux rencontres internationales : le Forum africain sur la protection des données personnelles (FAPDP) ainsi que la Conférence annuelle et l'Assemblée générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

Ces deux rencontres ont réuni une quarantaine de pays francophones et anglophones. Les thèmes traités touchaient aussi bien à la protection des données personnelles et la vie privée que l'action des autorités administratives en charge de la protection de la vie privée. L'organisation de ces rencontres a réitéré l'ambition de la CIL et du Burkina Faso à demeurer une référence dans la lutte pour une vie privée protégée.

Du reste, les traitements des plaintes et demandes d'avis relégués désormais au plan du fonctionnement quotidien de la CIL démontrent à souhait que nombre de burkinabés œuvrent davantage au respect de leurs données personnelles et de leur vie privée. C'est la preuve que la CIL mène une action féconde.

Nous restons convaincus qu'aucun progrès ne saurait ravir le droit à l'intimité, à une vie privée loin des intrusions intempestives favorisées par la technologie. C'est là, le sens de notre combat, un combat qui est appelé à triompher. Peu importe la puissance ou la vélocité de l'adversité.

**Mme Marguerite OUEDRAOGO BONANE**

*Chevalier de l'Ordre National*

# INTRODUCTION



Autorité administrative indépendante, la Commission de l'Informatique et des Libertés est investie d'une mission générale d'information, de sensibilisation, de régulation, de contrôle et de sanction dans le but de veiller au respect des libertés et droits fondamentaux des personnes en ce qui concerne la question du traitement des données à caractère personnel. Pour mener à bien cette mission qui lui est dévolue, la CIL élabore chaque année un programme d'activités qui s'inscrivent dans les limites des textes réglementaires ayant prévalu à sa création. Aussi la Commission est appelée à produire un rapport annuel en guise de bilan des activités réalisées.

Le présent rapport annuel a donc pour objet de rendre compte des activités au titre de l'année 2016 et s'articule autour des 07 chapitres suivants :

**Le chapitre 1** fait l'état des lieux des activités de promotion et de vulgarisation de la loi, de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles.

**Le chapitre 2** fait le point des activités de la CIL entrant dans le cadre de sa mission de veille pour une application effective de la loi.

**Le chapitre 3** donne un aperçu des actions de renforcement des capacités du personnel et des membres de la Commission.

**Le chapitre 4** est consacré aux activités internationales.

**Le chapitre 5** donne un état de la coopération avec les autorités sœurs et l'AFAPDP.

**Le chapitre 6** fait le récapitulatif du fonctionnement, de la gestion administrative et financière de la Commission.

**Le chapitre 7** est consacré aux difficultés et aux recommandations.



## **CHAPITRE 1 : DE LA SENSIBILISATION**





La protection des données personnelles pourrait être considérée comme la préoccupation majeure de l'ère des TIC et de l'Internet. Une préoccupation très actuelle certes, mais non assez appréhendée car les populations n'ont pas encore pris la mesure des dangers encourus. Pour ce faire, la Commission se doit de communiquer afin de se donner les moyens de réussir sa mission principale qui est de protéger les citoyens.

Ce programme de sensibilisation comprend aussi bien la campagne d'éducation au numérique, les séminaires, les ateliers ainsi que les conférences publiques.

## **I. La Campagne 2016 d'éducation au numérique au profit des élèves des lycées et collèges**

La CIL poursuit sa campagne « Education au numérique » au profit des élèves des lycées et collèges, lancée en janvier 2014. Cette campagne a pour but d'informer et de sensibiliser les jeunes sur les enjeux de la protection des données personnelles.

Ainsi, au cours de l'année 2016, la CIL a organisé des séances d'éducation au numérique dans les lycées et collèges et dans des structures associatives à travers le Burkina. Il s'agit notamment :

- du lycée des jeunes filles de Kolog-Naba, à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de la protection des données personnelles le 28 janvier 2016. Tous les élèves des différents cycles ont été sensibilisés, soit environ 500 élèves ;
- du lycée Marien N'Gouabi, le 11 février 2016, avec une centaine d'élèves sensibilisés ;
- de l'association Femme et TIC, le 24 août 2016, dans le cadre d'une convention sensibilisation à l'endroit des jeunes filles membres de l'association ;
- de l'association COMPASSION BURKINA, le 09 septembre 2016 à Koudougou, à l'endroit des enfants vulnérables et orphelins.



Sensibilisation des élèves à travers des messages ciblés

En réponse aux nombreuses sollicitations des établissements d'enseignement et des associations, les activités menées ont porté sur les thématiques suivantes :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles ;
- les dangers des TIC et les règles de cyberprudence à respecter par les jeunes dans l'utilisation des téléphones portables, des réseaux sociaux et autres TIC ;
- l'organisation de jeux « questions-réponses » récompensés par des gadgets pour vérifier le niveau de réceptivité du message.

## **II. Des séminaires de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles au profit des différentes couches socioprofessionnelles**

En vue de garantir la protection des droits des personnes en matière de traitement de données à caractère personnel, la Commission a organisé des séminaires de sensibilisation à l'endroit de plusieurs groupes socioprofessionnels dont les femmes et les jeunes filles, les cliniques privées du Burkina Faso, les cours et tribunaux de Ouagadougou, et les laboratoires d'analyses médicales.

## 1. Séminaire de sensibilisation des femmes à l'occasion du 08 mars

La Commission de l'Informatique et des Libertés a organisé à Ouagadougou, dans la Salle de conférences du Conseil régional du Centre, à l'occasion des activités commémoratives du 08 mars 2016, une conférence publique sous le thème « **Protection des données à caractère personnel et de la vie privée des femmes et des jeunes filles à l'ère du numérique** » au profit des femmes et des jeunes filles. En partenariat avec le Ministère de la Famille, la rencontre a enregistré la présence effective de 66 participantes. Elle avait pour objectif de permettre aux participantes d'échanger sur les enjeux liés à la protection des données personnelles et de la vie privée des femmes et de leur prodiguer des conseils afin qu'elles puissent mieux se protéger dans leur usage des TIC. « **Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles** », la « **Protection de la vie privée de la femme et de la jeune fille à l'ère du numérique** » et « **Genre et protection des données personnelles** » ont constitué les grandes lignes des débats. Cette rencontre a permis de relever les cas de violations récurrentes de la vie privée des femmes et des jeunes filles à travers l'utilisation des TIC et de souligner que les pesanteurs sociologiques n'ont pas permis une entrée consciente de la gente féminine dans l'ère du numérique que traverse notre monde. Au sortir de cette conférence, les participantes ont recommandé :

- une large diffusion de la loi et des dépliants de la CIL à l'occasion de tout regroupement, même si l'activité n'est pas organisée par la CIL ;
- une intensification de la campagne de sensibilisation à l'endroit des élèves filles.

## 2. Rencontre des acteurs nationaux du domaine des TIC

Le 21 avril 2016, à l'initiative de la CIL, s'est tenue dans la Salle de conférence du Conseil régional du Centre à Ouagadougou, une rencontre d'échange entre acteurs nationaux du secteur public intervenant dans le domaine des TIC.

Cette rencontre a réuni une cinquantaine de participants venus de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), de l'Office National d'Identification (ONI), de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC), de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), de la Direction Centrale de la Lutte contre la Cybercriminalité (DCLC), de la Direction générale de la Coordination des Politiques des Technologies de l'Information et de la Communication (DG-CPTIC) du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP) ainsi que de l'expert consultant en technologies de l'information, ancien directeur de la Francophonie, Monsieur Pierre OUEDRAOGO.

- L'initiative de la CIL visait à permettre aux acteurs nationaux du secteur public intervenant dans

le domaine des TIC et de l'économie numérique de s'interroger sur :

- le rôle et les missions de chacune des structures ;
- les pistes de mutualisation des ressources dans la mise en œuvre de la politique de développement dans le secteur des TIC ;
- les formes de collaboration entre ces différents acteurs pour améliorer la synergie dans la mise en œuvre de la politique de développement des TIC et de l'économie numérique au Burkina.

La rencontre a permis de formuler deux recommandations majeures :

- la mise en place d'un mailing group pour des échanges d'idées ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel permanent de concertation pour porter la politique du gouvernement en matière de TIC.



Cérémonie d'ouverture de la rencontre des acteurs publics nationaux du secteur du numérique



Rencontre des acteurs publics nationaux du secteur du numérique

### **3. Séminaire de sensibilisation de l'Association des promoteurs de cliniques privées du Burkina Faso APROCLIB**

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a étendu son action de sensibilisation au profit des membres de l'association promoteurs des cliniques privées du Burkina Faso. L'objectif visé a été d'informer les professionnels de la santé qui manipulent au quotidien des données sensibles, sur les enjeux des traitements des données personnelles et les missions de la Commission de l'Informatique et des Libertés. Il s'est agi aussi d'échanger sur la sécurité des données des patients, des systèmes d'information en générale et des cliniques en particulier. Il a été également question de prodiguer de bonnes pratiques en matière d'usage des TIC pour une meilleure protection de la vie privée du client. Les thèmes suivants ont ponctué les échanges :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel ;
- le secret médical face aux dangers des TIC ;
- TIC et données de santé ;
- la politique de protection des données personnelles dans les établissements privés de santé ;
- les cliniques privées à l'ère de la télémédecine et des transferts internationaux de données médicales : enjeux de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

Ce séminaire a été une opportunité pour les deux parties. D'une part, pour la CIL de s'imprégner des dispositifs de sécurité mis en place par les cliniques privées au plan national ; d'autre part, pour les cliniques de s'approprier les exigences légales en matière de traitement de données personnelles et de bénéficier de conseils pratiques.



Photo séminaire de sensibilisation de l'Association des promoteurs de cliniques privées du Burkina Faso APROCLIB



#### 4. Séminaire de sensibilisation des magistrats des tribunaux de Ouagadougou

Le 28 juin 2016, la CIL a tenu, sous le patronage du Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion civique, à l'hôtel Palm Beach à Ouagadougou, un séminaire de sensibilisation des magistrats et greffiers du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Ouagadougou aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère du numérique. Une trentaine de magistrats et de greffiers ont pris part à ce séminaire.

Les thèmes développés à l'occasion de ce séminaire ont été les suivants :

- « le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles (Loi 010-2004/AN) ».
- « le traitement des données personnelles dans l'enquête judiciaire » ;
- « l'informatique légale, expertise judiciaire, investigation numérique » ;
- « les enjeux de la protection des données à caractère personnel : conseils pratiques pour une protection de vos données dans l'usage des TIC » ;
- « les magistrats et les réseaux sociaux ».





## 5. Séminaire de sensibilisation des laboratoires d'analyses médicales

En 2016, la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a multiplié les rencontres avec le secteur de la santé. En effet, un séminaire de sensibilisation a réuni à l'Hôtel Splendide, l'autre maillon complémentaire des cliniques que sont les responsables de laboratoires d'analyses médicales du Burkina Faso sous le thème « Enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère du numérique ».

La rencontre organisée au profit des responsables de laboratoires, des médecins biologistes et des techniciens de laboratoires avait pour objectif de les sensibiliser aux dangers liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des données des patients. La question qui a été au centre des échanges est comment garantir la protection des données personnelles et de la vie privée des clients des laboratoires d'analyse avec l'introduction des TIC, notamment assurer la sécurité des systèmes d'information. Pour répondre à cette problématique, les sous-thèmes suivants ont été abordés :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles au Burkina Faso ;
- la sécurité des systèmes d'information et protection des données de santé des clients ;
- la gestion des données des patients au laboratoire : sécurité et confidentialité ;



- la gestion des données personnelles des patients dans les laboratoires biomédicaux : expérience du Laboratoire Nationale de Santé Publique (LNSP) ;
- la sécurité des systèmes d'information et enjeux liés à la protection des données personnelles.

Les échanges ont révélé que la sécurité et la confidentialité des données sont intégrées dans la pratique des acteurs. Toutefois, les acteurs ont posé des préoccupations qui ont été débattues. Conscients des défis à relever, les acteurs ont loué l'initiative du séminaire et souhaité un accompagnement continu de la CI.



Séminaire de sensibilisation des laboratoires d'analyses médicales



## **6. Séminaire de sensibilisation des fidèles de l'église évangélique Vie profonde**

A la demande du Pasteur Pitroïpa, les fidèles de l'église évangélique vie profonde ont bénéficié d'une session de sensibilisation de la CIL aux enjeux de la protection des données personnelles à l'ère du numérique.

### **III. De la contribution de la CIL à des sessions d'information et de sensibilisation**

#### **1. Participation aux journées annuelles de l'Association Africaine des juristes de Banques et Etablissements Financiers (AAJBEF).**

La Commission de l'Informatique et des Libertés a participé aux journées annuelles de l'Association Africaine des Juristes de Banques et Etablissements Financiers, tenues du 05 au 07 avril 2016 à l'Hôtel SILMANDE à Ouagadougou au Burkina Faso, sur le thème général « Les aspects pluriels de la relation banque/clients ». Sollicitée par l'AAJBEF, la contribution de la CIL s'est matérialisée à travers une communication sur « la protection des données à caractère personnel dans les banques africaines ».

## 2. Participation de la CIL aux activités de l'association « Rendez-vous Culturel et Artistique des Scolaires (RENCARS) à Kongoussi.

La CIL a été sollicitée par l'association « Rendez-vous Culturel et Artistique des Scolaires (RENCARS) de Kongoussi pour parrainer ses activités culturelles et animé un thème sur les dangers et inconvénients des TIC. Ainsi, le jeudi 28 avril 2016, une mission de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), conduite par le Commissaire Paul YOUGBARE, a animé une séance d'éducation au numérique au profit des élèves du Lycée provincial de Kongoussi. La rencontre a mobilisé environ trois cents (300) élèves. Le premier responsable de l'établissement qui a assisté à la sensibilisation s'est dit satisfait et a émis le vœu de voir se renouveler une telle formation au profit de son école et des autres établissements de la province.



## 3. Animation d'un atelier de sensibilisation à Koudougou au profit des enfants de l'Eglise des Assemblées de Dieu

Le 09 septembre 2016, une mission de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a animé au profit d'environ trois cent cinquante (350) enfants (élèves) des centres de développement du cluster Ouaga ouest, réunis en camp à l'Eglise des Assemblées de Dieu de Koudougou, une formation sur le thème « les conséquences d'une mauvaise utilisation des TIC ». La demande a été formulée par l'ONG Compassion Burkina et avait pour but d'aider les enfants à avoir une utilisation saine et responsables des TIC. Selon les organisateurs, ils vont visionner entre eux ou faire visionner les films par d'autres jeunes.

#### **4. Participation de la CIL à la 2<sup>e</sup> édition du Salon international de l'enfant et de l'adolescent (SINEA)**

Le Salon international de l'enfant et de l'adolescent est une initiative privée ayant pour objectif d'offrir un cadre d'échanges, de débats et de convivialité autour de l'enfance et de l'adolescence. Lors de sa deuxième édition, tenue du 17 au 20 novembre 2016 au Palais de la Jeunesse et de la Culture Jean Pierre Guingané à Ouagadougou, la CIL a été convié le 18 novembre pour animer un thème sur la protection des enfants et adolescents face aux dangers liés aux réseaux sociaux et les bonnes pratiques à respecter. L'occasion a été belle pour la CIL d'échanger avec un public hétéroclite, composé d'enfants, d'encadreurs, de structures de protection des enfants et de leurs parents.

### **IV. Des actions de communication**

Pour appuyer sa stratégie de sensibilisation et de visibilité, la Commission a mené de multiples actions par le biais des médias.

#### **1. Des relations publiques**

En appui institutionnel, la CIL a pu soutenir des associations ou des groupes socioprofessionnels qui ont sollicité le parrainage de la Présidente, soit un appui pour l'organisation de leurs activités. Il s'agit de :

- l'Association des femmes du Passoré à l'occasion de la célébration du 08 mars 2016 à Yako ;
- l'inauguration d'un centre d'éveil pour enfants à Yako, à l'invitation de l'Association des femmes du Passoré ;
- la nuit des lauréats à l'occasion de la Semaine nationale de l'internet.

En plus, la Commission a participé à certaines activités d'envergure nationale à savoir la Semaine Nationale de l'Internet à travers une exposition du 31 mai au 4 juin 2016, ainsi que le co-parrainage du salon « TIC et sécurité ».

La CIL a été présente dans les médias à travers quelques interviews tels Burkina Infos, Africa 24, Faso-zine, l'Observateur Paalga.

## 2. De la diffusion de films de sensibilisation et de communiqués

Au cours de l'année 2016 la Commission a élaboré et diffusé des communiqués relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée en direction de divers groupes socioprofessionnels. Il s'agit notamment des communiqués suivants :

- communiqué sur la charte informatique, appelant les structures à adopter des chartes d'utilisation des ressources informatiques et de l'internet au sein des entreprises, diffusé du 11 au 16 avril 2016 ;
- communiqué sur la vidéosurveillance, appelant les différentes structures à déclarer leur système de vidéosurveillance, diffusé du 15 au 25 janvier ;
- communiqué sur les élections municipales, appelant les protagonistes au respect de la vie privée et des données personnelles pendant la campagne électorale, diffusé du 3 au 12 mai 2016.

Des films de sensibilisation ont été également diffusés sur les chaînes de télévisions publiques et privées. Il s'agit du microprogramme de sensibilisation sur la protection des données personnelles réalisé en plusieurs langues et diffusés par les chaînes de la télévision nationale et BF1 du 18 au 27 janvier 2016.

La Commission dispose enfin d'un site web, à travers lequel on y retrouve des ressources sur la protection des données et une visibilité sur les activités menées chaque jour.



## **CHAPITRE 2 : DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI**





Au cours de l'année 2016, la CIL a réalisé une mission de contrôle, examiné des demandes d'autorisation de mise en œuvre de traitements, et traité des plaintes.

## I. Des missions de contrôle

Le 02 Août 2013, le Collège des Commissaires de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a délibéré et autorisé la mise en œuvre du Registre Electronique de Consultations (REC), traitement mis en œuvre dans le cadre d'un projet soutenu par l'ONG Terre des Hommes et réalisé pour le compte du Ministère de la Santé. C'est ainsi qu'à la date du 03 juin 2016 une équipe de la CIL, à la demande de l'ONG, accompagnée de personnes ressources de l'ONG TERRE des Hommes s'est déplacée à Yako en vue d'une mission de vérification sur la mise en œuvre du traitement. La mission a pu noter la conformité de la mise en œuvre du traitement, cela en accord avec les recommandations du Collège des commissaires, portant sur : la sécurité et la confidentialité des données, la responsabilisation des acteurs du REC et sur les droits des personnes.



## II. De l'accomplissement des formalités préalables

Les formalités applicables devant la CIL sont :

- la déclaration normale de traitement ;
- la demande d'avis ou de conseils ;
- la demande d'autorisation de mise en œuvre de traitement dans le domaine de la recherche médicale ;
- la demande d'autorisation de transfert de données personnelles à l'étranger.

Conformément à l'article 18 de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004, pour tous les traitements envisagés par ou au profit de l'Etat, le responsable doit requérir l'avis de la CIL avant la mise en œuvre. Quant aux entreprises du secteur privé, ils doivent effectuer une déclaration préalable conforme à l'article 19 de la loi suscitée avant la collecte et le traitement des données personnelles.

Par ailleurs, la Commission a pour mission d'informer et de conseiller toute personne qui souhaite créer une base de données à caractère personnel sur les formalités préalables à respecter. Si cette demande est formalisée par le dépôt d'un dossier à la CIL, elle est qualifiée de demande de conseils.

### 1. Demandes de conseils

La Commission de l'Informatique et des Libertés a reçu et prodigué des conseils :

A l'élève commissaire KIEKIETA Alex Romaric, le 02 mars 2016, dans le cadre de ses travaux de recherche sur son mémoire intitulé : « Analyse du dispositif de lutte contre la cybercriminalité au Burkina Faso ». En effet, monsieur KIEKIETA Alex Romaric sollicitait notamment de la CIL, des informations et orientation de ses recherches dans le cadre de son mémoire de fin de cycle de formation à l'Ecole Nationale de Police sur le thème sus-indiqué. Des ressources documentaires ont été mises à sa disposition et des conseils lui ont été prodigués.

### 2. Déclaration de traitement

La CIL a, au cours de l'année 2016, enregistré la déclaration de trente-quatre (34) fichiers émanant de trente-une (31) structures du secteur privé. Les fichiers déclarés concernent notamment les dispositifs de vidéosurveillance, la gestion du personnel, la gestion des clients (gestion, prospection et sensibilisation), la création de site internet...

### 3. Demande d'autorisation

La CIL a été saisie par trois structures pour trois demandes d'autorisation de mise en œuvre de quatre traitements. Mais, la Commission n'a pas pu délibérer sur deux dossiers par défaut de quorum. La Commission était en attente du renouvellement des mandats de certains membres de la Commission qui sont arrivés à expiration.

La Commission a également reçu des dossiers de demande de transfert de données à l'étranger introduits par quatorze structures. Au nombre de seize (16), les traitements à transférer avaient pour finalité, le stockage de données, l'hébergement de site internet et la communication de données entre les filiales installées au Burkina Faso et les grands groupes à l'étranger.

Au sujet des transferts de données à l'étranger, des participants réunis les 20 et 21 septembre 2016 à Ouagadougou à l'occasion de la deuxième édition du Forum Africain sur la Protection des Données Personnelles (FA/PDP) sous le thème : « TIC, mutations sociales et défis de la protection des données personnelles et de la vie privée » ont dénoncé comme non protecteurs des données, les contrats entre hébergeurs de données et les sociétés pour pallier les problèmes d'infrastructures. Ils ont également évoqué la question de souveraineté nationale et proposé que les Etats accompagnent les entreprises en infrastructures de stockage des données.

### 4. Demande d'avis

La Commission n'a pas enregistré une demande d'avis au cours de l'année 2016.

## III. De la gestion des plaintes

L'article 37 de la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 dispose que la Commission reçoit et traite des plaintes. Sur ce point, des plaintes enregistrées au cours de l'année 2016, se dégagent deux grandes catégories dont celles pour arnaques ou tentative d'arnaques sur internet et celles pour utilisation abusive de données personnelles.

### 1. Des plaintes pour arnaque ou tentative d'arnaque sur Internet

La CIL a reçu des plaintes et entendu des personnes victimes de chantage, d'arnaques ou de tentative d'arnaques sur internet. De prime abord, le constat est que le nombre de plaintes reçues est en baisse par rapport à l'année précédente, signe que le travail de sensibilisation de la CIL porte petit-à-petit des fruits.

Dans la plupart des cas, il s'est agi de la forme de cyber arnaque connue sous le nom de « cam-coquine » ou « sex-tape ». Ce genre de situation se présente comme suit : un internaute croyant avoir une relation intime et virtuelle avec un individu de sexe féminin, échange des vidéos à caractère sexuel avec son correspondant. L'internaute, se retrouve sous menace de divulgation des vidéos s'il ne verse pas une certaine somme d'argent. Dans d'autres cas, il s'agissait de victimes qui ont vu leurs comptes mails pris en main par des personnes malveillantes et leur carnet d'adresses utilisé pour solliciter des sommes d'argent en leur nom.

Pour les cas de piratage des boîtes d'adresses électroniques, la Commission a aidé les plaignants à engager les procédures de recouvrement de leurs adresses auprès des fournisseurs de services internet et une plainte contre x est enregistrée à chaque fois pour vol de données personnelles, usurpation de comptes mail et pour tentative d'escroquerie.

La Commission entretient avec les services techniques de YouTube une collaboration informelle afin d'empêcher la divulgation des vidéos objets des plaintes.

Il est à noter l'apparition en cette année 2016, d'un nouveau type de plainte de citoyens burkinabè. Il s'agit des plaintes pour diffamation qui prennent une proportion significative dans l'ensemble des plaintes enregistrées. Ce nouveau type et au moyen le plus souvent de profils d'utilisateurs anonymes. Le cyberactivisme auquel nous assistons y a fortement contribué.

En effet les cyberactivistes, qui ne sont pas souvent des professionnels de la presse, ignorent les règles élémentaires de la déontologie et d'éthique dans les publications d'où le constat fréquent d'atteintes aux données personnelles et de violation de la vie privée. Les atteintes se matérialisent par la publication soit de photographies accompagnées de commentaires diffamatoires sur la personne concernée ; soit d'écrits tendant à accuser la personne concernée de faits et gestes dont elle ne reconnaît pas la véracité.

## **2. Des plaintes résultant de l'usage des données personnelles**

### **▪ La plainte de Dame A**

Une plainte, en date du 13 juin 2016, a été déposée à la CIL par Madame C.M contre son ex-employeur la société A.C. Burkina et contre la responsable de ladite société pour accès frauduleux à sa messagerie électronique personnelle et manipulations de certains de ces courriels ayant abouti à son licenciement. Dans le traitement de cette plainte, les services techniques ont relevé l'impossibilité pour la Commission de se saisir à titre principal de cette question et lui ont communiqué le contact d'un agent de la police judiciaire à effet de lui permettre de déposer une autre plainte à ce niveau. L'affaire suit son cours.

- **La plainte de monsieur B**

Le 15 juin 2016, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par monsieur O.S pour diffamation et menace à son encontre à l'aide d'un profil Facebook non identifié. Cette plainte tient au fait qu'un profil Facebook non identifié aurait fait des publications l'accusant de mauvaise gestion financière des ressources à lui confiées dans le cadre de son travail, en le menaçant de représailles. Après étude du dossier, les services techniques lui ont communiqué le contact d'un agent de la police judiciaire à effet de lui permettre de déposer une autre plainte à ce niveau. L'affaire suit son cours.

- **La plainte du Dr C**

Le 23 juin 2016, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par le Dr K.D pour diffamation. Cette plainte tient au fait que les profils Facebook « Digne Sur » et « C.M » auraient fait des publications l'accusant de mauvaise gestion financière des ressources à lui confiées dans le cadre de son travail. Après étude du dossier, les services techniques lui ont communiqué le contact d'un agent de la police judiciaire à effet de lui permettre de déposer une autre plainte à ce niveau. L'affaire suit son cours.

- **La plainte de Dame D**

Le 17 août 2016, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par madame O.A contre x pour diffamation. Cette plainte tient au fait que le profil Facebook portant le nom de « président dollar canadien » aurait publié son image sur Facebook aux côtés de celles de bandits présumés recherchés par la police, toute chose qui a eu pour conséquences de lui valoir des menaces et des injures d'internautes à son encontre. La plaignante a été redirigée vers les services de police aux fins de déposer une plainte pour entamer une procédure judiciaire avant que les services techniques de la CIL ne procèdent à la suppression des publications incriminées. L'affaire suit son cours.

- **La plainte de Dame E**

Le 22 août 2016, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par madame T.R contre x pour utilisation abusive de ses données personnelles. Cette plainte tient au fait qu'un profil Facebook portant un nom différent du sien mais utilisant ses photos et son numéro de téléphone aurait été créé et à partir duquel sont faites des publications la faisant passer pour une fille de mœurs légères à la recherche de compagnie masculine. La plaignante a été redirigée vers les services de police aux fins de déposer une plainte pour entamer une procédure judiciaire avant que la CIL procède à la suppression des publications incriminées. L'affaire suit son cours.

- **La plainte de Dame F**

Le 29 août 2016, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par madame I.M pour usurpation de son identité et création d'un compte Facebook en son nom. Après l'avoir entendue, les services techniques ont procédé au signalement du compte en cause auprès de la société Facebook qui, dans le cadre la collaboration entre elle et la CIL a procédé à sa suppression

- **La plainte de Monsieur G**

Le 06 septembre 2016, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par monsieur S.L.B pour usurpation de son identité ayant servi a créé un compte Facebook et, pour diffamation de la part du présumé titulaire du compte Facebook « S.A.G ». Après l'avoir entendu, les services techniques l'ont référé auprès des services de police aux fins de déposer une plainte. Cependant, ils ont pris le soin d'effectuer des captures d'écran pour toutes fins utiles et procédé au signalement du compte Facebook incriminé ainsi que des publications en cause qui ont été effectivement supprimés le lendemain 07 septembre 2016.

**La plainte de Dame H**

Le 11 octobre 2016, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par madame K/B.H pour diffamation de la part du présumé titulaire du compte Facebook « Josiane Loudot MENA ». Cette plainte tient au fait que le profil Facebook incriminé aurait fait des publications en utilisant l'identité et les photographies de la plaignante la présentant comme une femme infidèle surprise en flagrant délit d'adultère. Après l'avoir entendu, les services techniques l'ont référé auprès des services de police aux fins de déposer une plainte. Par ailleurs, il a été procédé à la suppression des publications incriminées. A ce jour, il nous est revenu de la plaignante que la procédure judiciaire est très avancée et serait sur le point d'aboutir à l'appréhension du coupable.

- **La plainte de Monsieur I**

Le 12 octobre 2016, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par monsieur Z.N. S pour diffamation contre le titulaire du compte Facebook « Amichou.Koné ». Cette plainte tient au fait que le profil Facebook incriminé aurait fait des publications le faisant passer pour quelqu'un qui exigerait de l'argent à des parents d'enfants pour soi-disant permettre aux petits d'effectuer un voyage en Europe dans le cadre d'un projet sportif dont il serait le premier responsable. Après l'avoir entendu, les services techniques l'ont référé auprès des services de police aux fins de déposer une plainte. L'affaire suit son cours.

## **CHAPITRE 3 : DU RENFORCEMENT DES CAPACITES**





L'efficacité et l'efficience dans le travail supposent l'existence de personnel qualifié et en nombre suffisant. Pour ce faire, la Commission établit, chaque année, un programme de formation sur la base des besoins exprimés par le personnel et en fonction des objectifs annuels, de sorte à lui conférer les outils et connaissances nécessaires pour mener à bien sa mission.

Ainsi, les Commissaires et les cadres de la Commission ont pris part, au cours de l'année 2016, à des séminaires de formations organisés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burkina Faso.

## 1. De la formation du personnel

La formation du personnel, souhaitée et déclinée par la hiérarchie, se voulait inclusive et multidimensionnelle. Ainsi, pour une mise à niveau du personnel, divers thèmes ont été retenus de concert avec les bénéficiaires. Le choix de ces thématiques est fonction des missions de la CIL et de celles de chacun des cadres à son poste de travail ; ce qui devrait améliorer leurs capacités à accomplir au mieux les tâches qui sont les leurs.

Le programme de formation s'est déroulé ainsi qu'il suit :

- formation au profit du personnel sur « la rédaction des projets de délibération », « application mobile et protection des données personnelles », « Cloud et protection des données personnelles » et sur « la société civile au Burkina Faso » les 25, 26, 30 août et 1er septembre 2016 à Ouagadougou ;
- formation d'un Assistant en GRH en Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à Abidjan du 17 au 28 octobre 2016 ;
- formation d'un agent de liaison et d'un agent de bureau à Bobo-Dioulasso respectivement sur les thèmes : « outils organisationnels modernes de gestion du poste des agents d'appui » et « système d'archivage et gestion documentaire informatisée » du 06 au 12 décembre 2016 ;
- formation de deux (02) Secrétaires de Direction sur l'optimisation de la fonction d'assistant de direction du 06 au 17 décembre 2016 à Abidjan ;
- formation de trois chauffeurs à Koudougou sur le thème : « le chauffeur et la maintenance : mécanique et électricité auto-préventive » du 06 au 11 décembre 2016 ;
- formation d'une standardiste, d'un agent de bureau, d'un agent de liaison et d'un adjoint administratif à Koudougou du 14 au 21 décembre 2016 sur le thème « outils organisationnels modernes de gestion du poste des agents d'appui » ;

- formation de trois (03) juristes sur le thème « biométrie et transfert internationaux des données à caractère personnel » à Cotonou du 13 au 24 décembre 2016 ;
- participation d'un agent la Direction de la Communication et des Relations Publiques de la CIL à un séminaire de formation en production assistée par ordinateur avec les logiciels Photoshop, Xpress et Outlook à Cotonou du 13 au 24 décembre 2016 ;
- formation d'un informaticien en hacking et sécurité à Cotonou du 13 au 24 décembre 2016 ;
- formation de deux chauffeurs à Koudougou sur le thème : « le chauffeur et la maintenance : mécanique et électricité auto-préventive » du 19 au 24 décembre 2016 ;
- formation de mise à niveau des nouveaux commissaires nommés à la CIL sur les thèmes suivants : « le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel », « les enjeux de la protection des données personnelles et la sécurité des systèmes d'information », « les actions de la CIL depuis 2007 » et « l'évolution des TIC et les nouveaux défis de la protection des données personnelles : Cloud, vidéosurveillance, géolocalisation et drones... » à Ouagadougou le 29 décembre 2016 la CIL.

## **II. De la contribution de la CIL à la formation des étudiants**

Au cours de l'année 2016, la CIL a accueilli dix (10) stagiaires de profils différents : juristes, informaticiens, communicateurs, secrétaires et comptables. Les stages constituent une opportunité pour les étudiants en fin de formation, soit de mettre en pratique leurs connaissances théoriques dans un milieu professionnel donné, soit de préparer leur rapport de fin d'études. Enfin, ils y ont l'occasion de s'imprégner du droit de la protection des données personnelles et de notions sur la sécurité des systèmes informatiques.

## **CHAPITRE 4 : DE LA PARTICIPATION DE LA CIL AUX RENCONTRES INTERNATIONALES**



Au cours de l'année 2016, la CIL a participé à plusieurs rencontres sur le plan international et régional, notamment dans le cadre des activités de l'AFAPDP ou sur invitations d'organismes partenaires afin de partager l'expérience du Burkina Faso en matière de protection des données personnelles. La participation à ces différentes rencontres internationales contribue énormément à conforter les places et rôle de la CIL du Burkina Faso dans son leadership africain en matière de protection des données personnelles.

## 1. De la participation à la Conférence internationale de l'Organisation Internationale de Francophonie sur la cybersécurité et la cyberdéfense

Sur invitation de Madame MICKAEL JEAN, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de Francophonie (OIF), une centaine de personnes ont participé, du 8 au 10 février 2016, à une conférence internationale sur le thème : « Le renforcement de la cyber sécurité et de la cyber défense » à Grand Bassam, en COTE D'IVOIRE. La Commission de l'Informatique et des Libertés y a été représentée par sa Présidente. Elle a contribué considérablement aux échanges à travers deux communications sur :

« l'AFAPDP et la promotion des valeurs et principes francophones de promotion de données à caractère personnel » et « la politique du Burkina-Faso en matière de protection des données à caractère personnel ».

La conférence a été enrichie de plusieurs communications faites par des experts, notamment par M. Solange GHERNAOUTI, professeur à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne, Directrice de recherche en cyber sécurité et science de la complexité en Suisse sur « les précisions conceptuelles et enjeux de la cyber sécurité et de la cyberdéfense » ; par M. Pierre OUEDRAOGO, Consultant en technologies de l'information, gouvernance, cyber sécurité, stratégies et systèmes d'information (Burkina Faso), Ancien Directeur de la Francophonie Numérique qui a exposé sur « l'organisation de l'écosystème internet, un enjeu majeur pour la cyber sécurité dans les pays en développement » ; par M. Nicolas APAGIAN, Maître de conférences à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP), Directeur scientifique du Cycle "Sécurité Numérique" à l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) et Rédacteur-en-Chef de la revue Prospective Stratégique (France) sur les « Enjeux, défis et perspectives de l'intelligence économique » et par le Colonel Guelpéchin OUATTARA, Directeur de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITI), Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (République de Côte-D'Ivoire), sur « la Cybercriminalité en Afrique subsaharienne : les défis des services de police ».

D'autres communications non importantes ont été présentées par des experts internationaux sur la « sensibilisation à la protection de l'enfance à l'ère du numérique : cas de l'île Maurice » présenté par M.

Leena DEVI BHOODOO de Halley Movement (Maurice) ; sur « le cadre juridique de prévention et de lutte contre la cybercriminalité en Afrique » par Mr Emmanuel ADJOVI, Docteur en droit, spécialiste de Programme “Société de l’Information” à l’OIF ; sur la vision de l’ANSI de Tunis quant à la sécurité des réseaux et systèmes par Monsieur Naoufel Frikha, Directeur Général de l’ANSI de la Tunisie ; sur « AfricaCERT et le défi de la coordination de la cyber sécurité en Afrique » par M. Jean Robert HOUNTOMEY, Coordonnateur général d’AfricaCERT.

M. Alain Patrick AINA, ancien Directeur général AFRINIC et gardien de la clé DNSSEC de la racine DNS Internet est également intervenu lors de cette session et sa communication a porté sur la « sécurité et vie privée. comment bâtir un nouvel internet de confiance ? ». Ce dernier a aussi donné une seconde communication sur la « rupture avec IPV4 et la transition vers IPV6 : challenges et opportunités pour la sécurité des réseaux et des systèmes ». M. Koffi Fabrice DJOSSOU ABS de l’Afrique du sud a débattu du « partenariat public privé pour une vision africaine de la cyber sécurité » et à sa suite, M. Bertrand LEVANT de l’OIF a présenté l’« approche francophone en matière de protection des droits fondamentaux ».

L’on a noté également la communication de M. Christian AGHROUM sur la : « surveillance de masse, vie privée et liberté d’expression : quelles réponses francophones » et enfin, M. Bertrand Warusfel sur « les réponses juridiques judiciaires et policières au cyber terrorisme ».

En effet, le cyber terrorisme est le croisement malsain entre le terrorisme et la révolution numérique qui transforme toutes les activités. Il y a des attaques contre les objectifs numériques et l’utilisation des réseaux pour l’apologie et le soutien au terrorisme ; la simple intention de produire ou fournir des pensées sur le terrorisme est assimilée à l’acte terroriste.

Il ressort de toutes ces communications que face à la sécurité, il faut une surveillance accrue, sinon de masse. Il faut mettre des gardes fous et avoir une approche concertée ; chacun devrait connaître et jouer son rôle. Un Partenariat Public Privé Social est donc nécessaire.

Aussi, les recommandations suivantes ont été faites à savoir :

- utiliser des solutions pour sécuriser ses systèmes, il y en a qui ne coutent pas cher ;
- utiliser la coopération ;
- sensibiliser les jeunes et les parents, il faut les éduquer.

Cette conférence internationale s’est achevée avec la perspective de se doter d’un plan d’actions francophone de la cyber sécurité et de la cyber défense. Et le Représentant de l’OIF a exprimé le souhait de

faire de la Côte d'Ivoire une plateforme intergouvernementale de lutte pour la cyber sécurité ; elle sera ainsi un observatoire de la cyber sécurité et de la cyber défense.

## **2. Participation de la CIL à un séminaire international de l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI)**

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), sur invitation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), a pris part, du 08 au 12 mai 2016 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à un séminaire de formation sur la loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel « aspects pratiques de sa mise en œuvre pour l'Administration publique, le secteur privé et le grand public ». La mission était conduite par le Commissaire Paul YOUGBARE accompagné de M. Ahmed H. A. M. Noël OUEDRAOGO, Secrétaire général de la CIL. La loi ivoirienne sur la protection des données à caractère personnel a été adoptée en 2013 et sa mise en œuvre confiée à l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) qui fait office d'Autorité de protection.

La CIL a été invitée dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre Autorités de protection réunies au sein de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) pour partager son expérience sur la protection des données personnelles au sein des administrations publiques, privées et du grand public. Trois autres Autorités africaines ont pris part à ce séminaire. Il s'agit du Sénégal, du Maroc et de la Tunisie.

Le séminaire de l'ARTCI visait à sensibiliser les différentes administrations, publiques et privées, le grand public sur le nouveau cadre juridique et réglementaire de la protection des données à caractère personnel, sur la nécessaire prise en compte de la dimension protection des données dans les projets et procédures administratifs, à sensibiliser les personnes physiques sur les droits que leur confère le nouveau cadre juridique sur l'utilisation de leurs données personnelles, à sensibiliser les organismes privés et publics sur leurs obligations et meilleures pratiques en matière de traitements de données personnelles. Il s'agissait aussi de conseiller et accompagner les responsables de traitements dans la mise en œuvre du processus de conformité aux dispositions de la loi ivoirienne et enfin d'expliquer aux différentes administrations les règles régissant les transferts des données personnelles à l'étranger.

Les travaux du séminaire ont duré 3 jours et se sont déroulés sous forme de panels et d'ateliers. Les deux premiers jours, 09 et 10 mai, consacrés aux panels ont consisté à la présentation des différentes législations et les différentes actions des Autorités de protections à l'endroit des administrations publiques et privées. Les ateliers ont consisté à échanger sur des cas pratiques avec les participants avec pour objectif de les

faire de la Côte d'Ivoire une plateforme intergouvernementale de lutte pour la cyber sécurité ; elle sera ainsi un observatoire de la cyber sécurité et de la cyber défense.

## **2. Participation de la CIL à un séminaire international de l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI)**

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), sur invitation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), a pris part, du 08 au 12 mai 2016 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à un séminaire de formation sur la loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel « aspects pratiques de sa mise en œuvre pour l'Administration publique, le secteur privé et le grand public ». La mission était conduite par le Commissaire Parfait YOUGBARE accompagné de M. Ahmed H. A. M. Noël OUEDRAOGO, Secrétaire général de la CIL. La loi ivoirienne sur la protection des données à caractère personnel a été adoptée en 2013 et sa mise en œuvre confiée à l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) qui fait office d'Autorité de protection.

La CIL a été invitée dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre Autorités de protection réunies au sein de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) pour partager son expérience sur la protection des données personnelles au sein des administrations publiques, privées et du grand public. Trois autres Autorités africaines ont pris part à ce séminaire. Il s'agit du Sénégal, du Maroc et de la Tunisie.

Le séminaire de l'ARTCI visait à sensibiliser les différentes administrations, publiques et privées, le grand public sur le nouveau cadre juridique et réglementaire de la protection des données à caractère personnel, sur la nécessaire prise en compte de la dimension protection des données dans les projets et procédures administratifs, à sensibiliser les personnes physiques sur les droits que leur confère le nouveau cadre juridique sur l'utilisation de leurs données personnelles, à sensibiliser les organismes privés et publics sur leurs obligations et meilleures pratiques en matière de traitements de données personnelles. Il s'agissait aussi de conseiller et accompagner les responsables de traitements dans la mise en œuvre du processus de conformité aux dispositions de la loi ivoirienne et enfin d'expliquer aux différentes administrations les règles régissant les transferts des données personnelles à l'étranger.

Les travaux du séminaire ont duré 3 jours et se sont déroulés sous forme de panels et d'ateliers. Les deux premiers jours, 09 et 10 mai, consacrés aux panels ont consisté à la présentation des différentes législations et les différentes actions des Autorités de protections à l'endroit des administrations publiques et privées. Les ateliers ont consisté à échanger sur des cas pratiques avec les participants avec pour objectif de



familiariser avec les procédures de mise en conformité de la loi et de l'Autorité de protection. Le dernier jour, le 11 mai 2017, il s'est agi d'une campagne ouverte de sensibilisation sur les conseils pratiques de l'utilisation des réseaux sociaux, du téléphone mobile et de l'internet du grand public constitué essentiellement d'élèves et d'étudiants des écoles et universités d'Abidjan. La participation de la CIL a consisté à travers deux présentations, à partager son expérience de la protection des données personnelles et de la vie privée dans les administrations publiques, les entreprises privées. Elle a été positive à un double point de vue. Premièrement, ce sont les liens de coopération avec l'ARTCI, Autorité de protection, qui sont renforcés. Deuxièmement, la CIL a appris aussi de l'expérience ivoirienne et des autres pays invités en termes de stratégie d'approche et de communication.



### **3. De la participation de la CIL au CAHDATA JUIN 2016**

Les 15, 16 et 17 juin 2016, une mission de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), a pris part, à Strasbourg, à la dernière rencontre des négociations sur la modernisation de la Convention sur la protection des personnes à l'égard des traitements de leurs données personnelles du Conseil de l'Europe dite encore convention 108, et à une conférence internationale pour la promotion de la Convention 108. La délégation conduite par la Présidente de la CIL, Madame Marguerite OUEDRAOGO, était composée en outre du Colonel-major Mamadi AOUBA, Commissaire à la CIL, de Monsieur Ahmed Noël OUE

DRAOGO, Secrétaire général de la CIL et de Monsieur Rasmané CONGO, chef de service des Traités et Accords internationaux au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur (MAECBE).

Le CAHDATA est le Comité ad hoc mis en place par le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe depuis 2013 avec pour mandat la modernisation de la Convention sur la protection des personnes à l'égard des traitements de leurs données personnelles du Conseil de l'Europe.

Le Burkina Faso participe aux travaux du CAHDATA depuis 2013. La CIL a pris part à cette rencontre en qualité de pays observateur. Prenant en considération le fait que la convention 108 du Conseil de l'Europe a acquis une vocation universelle et est ouverte à l'adhésion de tous les pays qui le souhaitent, y compris les Etats non membres du Conseil de l'Europe, la participation de la CIL offrait plusieurs opportunités :

- participer au processus de modernisation permet de mieux cerner le contexte mais surtout d'anticiper les évolutions des standards internationaux pour en tenir compte dans le cadre de la relecture de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, et cela a l'avantage de permettre de se conformer aux normes internationales en matière de protection des données ;
- y prendre part permet également de comprendre les différentes options, implications et orientations de la convention modernisée ;
- accroître la confiance des investisseurs étrangers en l'environnement juridique burkinabè ;
- s'imprégner de la procédure d'adhésion en vue d'entamer efficacement les démarches d'adhésion, d'autant plus que la CIL était assistée d'un cadre du Ministère compétent en matière de ratification et d'adhésion aux traités et organisations internationales.

L'équipe a, par ailleurs, assisté à la Conférence internationale de promotion de la convention 108 du Conseil de l'Europe.

Au retour, la mission a recommandé fortement aux autorités compétentes, notamment à Monsieur le Ministre des affaires étrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur, de procéder à l'engagement de la procédure d'adhésion de notre pays à cette convention capitale pour la CIL et pour le renforcement du droit de la protection des données personnelles au Burkina Faso.

#### 4. De la participation de la CIL à une rencontre de l'Union Internationale des Télécommunications au MALAWI

La CIL a été conviée à prendre part du 18 au 20 Juillet 2016 à Lilongwe au Malawi, à un atelier annuel de renforcement des capacités humaines pour les pays africains. Cet atelier a été organisé par le bureau régional pour Afrique de l'UIT, en collaboration avec le département renforcement des capacités humaines de Genève et les autorités de régulation des communications électroniques d'Afrique. La CIL y était représentée par Mr Maxime DA, Informaticien qui a donné à cette occasion une communication sur le « cyberspace et les règles de cyberprudence ».

L'objectif principal de cet atelier était de créer une réelle synergie entre les pays africains, de renforcer leurs connaissances afin d'assurer une inclusion numérique sûre des enfants et leur protection en ligne. Les résultats recherchés à travers cette approche multipartite incluant le rôle du gouvernement, des éducateurs, des parents, régulateurs et ministères du secteur des télécoms /TIC, de la société civile, l'industrie, les organisations internationales et organisations non gouvernementales en charge des questions de l'enfance était de développer, implémenter et adapter des stratégies, mécanismes et lignes directrices ainsi qu'un plan national de protection des enfants en ligne.

Le thème retenu lors de cet atelier était : **« s'assurer de la sûreté des enfants en ligne dans un monde numérique : renforcement de capacités sur la formulation et la mise en place de politiques de sûreté des enfants en ligne ».**

Aussi, les travaux de la première session ont porté sur les Programmes d'Education en Ligne (PEL) en Afrique, notamment sur le cadre institutionnel, la réglementation et la régulation.

La session suivante a porté sur : « la structure organisationnelle : modèle et expérience réussie des pays ». Elle a eu pour objectif de souligner les avantages, d'établir des unités et organes des politiques de sûreté des enfants en ligne (PEL).

Une autre session a eu comme thème « les lignes directrices pour les régulateurs et statut de la protection des enfants en ligne ». Elle visait à présenter les mesures techniques (des outils, des solutions innovantes, les solutions de blocages ou de filtrages de contenus, les politiques de mot de passe protégé, les outils et programmes « internet maison », les applications ou logiciels de contrôle Web parental etc.) qui doivent

être prises par les entreprises, organismes et familles, pour empêcher les enfants de se faire piéger sur la toile. Il a aussi été question de la limite d'âge et la gestion des accès des jeunes à certains contenus en ligne.

Une session a également porté sur : « Enfants et technologie mobile ». Elle a été principalement animée par M. Alain SAWADOGO, Coordinateur Relation Entreprise ESMT/ et Mme Shola Sanni, Policy Manager, Afrique qui sont intervenus sur la Convention relative au droit de l'enfant (UNCRC).

D'autres communications ont permis de noter la nécessité d'une formation des enseignants, des parents et enfants, d'initier de journées ou semaines dédiées à l'internet, à ses avantages et inconvénients. Il en ressort aussi l'impérieuse nécessité de développer des vidéos de sensibilisation sur les fléaux de l'internet, du sexting et du sextortion et l'élaboration de netiquettes de sensibilisation.

La CIL en est sortie renforcée par la pertinence des thématiques abordées et au regard de la mission d'éducation au numérique qu'elle a entreprise depuis 2014.



## **5. De la participation de la CIL à la 38<sup>ème</sup> conférence internationale des Commissaires à la protection des données personnelles et de la vie privée**

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a participé du 17 au 20 octobre 2016 à Marrakech (Maroc) à la trente huitième (38ème) Conférence internationale des Commissaires à la protection des données personnelles et de la vie privée organisée sous le thème « **Ouvrir de nouveaux territoires pour la vie privée** ». La mission conduite par sa Présidente, Madame Marguerite OUEDRAOGO BONANE était composée de messieurs Boukary SAWADOGO, Commissaire à la CIL et Krissiamba Moumouni OUIMINGA, Directeur des affaires juridiques et du contentieux à la CIL.

L'intérêt de la participation de la CIL était de discuter et de suivre l'évolution des travaux sur les grandes problématiques relatives à la protection des données personnelles au niveau international.

**CHAPITRE 5 : DU PARTENARIAT DE LA CIL AVEC  
L'AFAPDP ET LES AUTORITES DE PROTECTION DES  
DONNEES PERSONNELLES**



La CIL s'est résolument tournée vers la coopération internationale, convaincue qu'elle est une condition essentielle pour la réalisation de ses missions. Aussi, elle participe pleinement aux activités de l'AFAPD et a entrepris de nouer des partenariats avec les autorités de protection pour un partage d'expérience.

## **1. De la visite de travail d'une délégation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du BENIN**

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a accueilli, du 27 janvier au 1<sup>er</sup> février 2016, une délégation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du BENIN, conduite par son Président, Monsieur Etienne FIFATIN à l'occasion d'une visite d'études.

L'objectif de la visite d'études était de s'imprégner de l'expérience de travail de la CIL et des bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles. La mission s'est déroulée suivant un programme établi entre les deux parties en trois séquences fortes.

Premièrement, la délégation béninoise a participé à une séance d'éducation au numérique à l'occasion de la journée internationale de la protection des données personnelles au Collège des jeunes filles de Kolog Naba.

Deuxièmement, les deux parties ont tenu une séance d'échanges sur les méthodes de travail de chacune des autorités. Ces travaux ont été l'occasion de passer en revue le mode de travail, à proprement parler, au sein de la CIL à travers l'instruction des dossiers (plaintes, demandes d'avis et de conseils, déclarations) et les procédures dans le cadre des missions de contrôle et leur conduite.

Troisièmement, la visite d'étude s'est achevée par la conclusion d'une convention de coopération entre la CIL et la CNIL, signée par les deux premiers responsables. Ce cadre formel de coopération vient renforcer les possibilités opérationnelles des deux Autorités de protection.

## **2. De l'organisation du Forum africain**

La CIL a abrité les 20 et 21 septembre 2016, à Ouagadougou, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Paul Kaba THIEBA, la deuxième édition du Forum Africain sur la Protection des Données Personnelles (FA/PDP) sous le thème : « **Technologies de l'Information et de la Communication, mutations sociales et défis de la protection des données personnelles et de la vie privée** ».



Le Forum africain sur les données d'échange entre acteurs de la protection des données personnelles du continent africain. Après la première édition, tenue à Dakar au Sénégal les 19 et 20 mai 2015, ce fut le tour de Ndjaména pour l'édition au sein de l'espace africain.

Le Forum a réuni une centaine de participants nationaux et internationaux. Il s'agit au niveau africain et international, des délégations de haut niveau d'autorités de protection des données personnelles d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, des pays émergents, de la représentante du Conseil de l'Europe, de la représentante de l'Association Européenne des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), des experts internationaux venus d'Europe, des représentants de multinationales installées en Afrique. Au niveau national, il s'agit des experts nationaux, des points focaux de la CIL, des représentants d'institutions et de ministères, d'organisations de la société civile, des enseignants chercheurs.

Deux temps forts ont marqué le Forum. Il s'agit de l'adoption des Statuts du Réseau Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles (RAAPDP) et de l'Appel de Ouagadougou, à l'initiative du Président de l'Autorité de protection du Mali.

En effet, en marge du forum, les Présidents et les représentants des différentes autorités de protection africaines se sont retirés à huit clos pour procéder à la lecture et à l'adoption des statuts du Réseau Africain des autorités de protection des données personnelles, ainsi que l'organisation future au plan continental. Annoncé comme l'objectif majeur des travaux du Forum, la constitution du Réseau Africain est devenu **une réalité** et les autorités de protection disposent désormais au plan africain d'un cadre formel de concertation pour harmoniser leurs points de vue en matière de protection des données personnelles en Afrique.

L'autre acte important avant la fin des travaux a été l'appel de Ouagadougou, à l'initiative de l'Autorité de protection du Mali (voir l'appel en annexe).



### **3. Le partenariat avec l'AFAPDP**

#### **➤ L'Assemblée générale et la conférence annuelle de l'AFAPDP**

Les 22 et 23 septembre 2016, se sont tenues à Ouagadougou, au Burkina Faso, la 9<sup>ème</sup> Conférence et la 10<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP).

Cette rencontre annuelle a été placée sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, Rock Marc Christian KABORE. Ont participé aux travaux, les Autorités francophones de protection des données personnelles regroupées au sein de l'AFAPDP, les représentants de Gouvernements membres de la francophonie intéressés par l'adoption d'une loi et la mise en place d'une autorité de protection des données, les représentants de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), des réseaux institutionnels de la francophonie notamment FRANCOPOI., l'Assemblée parlementaire francophone et des organisations internationales tel que le Conseil de l'Europe.

Le rendez-vous de Ouagadougou a été l'occasion de débattre de l'avenir de l'AFAPDP, de son mode de fonctionnement, du renforcement des autorités de protection, mais aussi d'échanger sur des thématiques

actuelles sur la protection des données personnelles. En effet, quatre panels ont porté respectueusement sur :

- la sécurité des données et analyse de risque ;
- l'accès aux bases de données des opérateurs par les services de sécurité ;
- la protection des données dans le domaine de la recherche (médicale) ;
- la sensibilisation à la protection des données dans l'humanitaire.

Deux allocutions ont ponctué la cérémonie de clôture de la neuvième conférence de l'AFAPDP : le mot de clôture de Monsieur Jean CHARTIER, Président de l'AFAPDP et le discours de clôture de Monsieur Bertrand LEVANT, Spécialiste de programme à l'OIF.

Dans son mot, Monsieur Jean CHARTIER, président du réseau, a vivement remercié l'OIF pour son soutien indéfectible depuis la création de l'AFAPDP. Il a également remercié l'ensemble des participants, communicateurs, modérateurs pour ces débats ayant permis d'aboutir à des échanges fructueux. Il a aussi et surtout adressé ses remerciements à la CIL, en particulier à la Présidente, pour l'accueil et la réussite dans l'organisation de la conférence.

Il dira à ce propos son souhait de voir augmenter le temps des échanges lors des prochaines conférences de l'AFAPDP pour que les sujets puissent être débattus de long en large. Il conclura en formulant le souhait d'un bon retour chez eux aux différentes délégations et en donnant rendez-vous aux membres de l'AFAPDP pour l'Assemblée générale du lendemain.

Le discours de clôture de la neuvième conférence de l'AFAPDP a été prononcé par Monsieur Bertrand LEVANT, Spécialiste de programme à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et représentant la Secrétaire générale.

M. LEVANT a transmis les chaleureuses salutations de la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Michaëlle JEAN, qui, dit-il, suit avec un intérêt particulier et se félicite de l'organisation de cette 9ème Conférence de l'AFAPDP à Ouagadougou. Il a exprimé le plaisir et l'honneur qu'il a de clôturer les travaux de la conférence et aussi de remercier les autorités burkinabè, particulièrement la CIL et sa Présidente pour l'accueil et la réussite dans l'organisation de cette activité. Puis, il a rappelé l'intérêt que revêt la question de la protection des données personnelles pour l'OIF notamment en prenant pour exemple l'adoption par les Chefs d'Etats et de gouvernements francophones de la « Stratégie de la Francophonie Numérique » en 2012 à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Rappelant que les données personnelles constituent l'oxygène de la nouvelle économie numérique, il a indiqué que les échanges du jour illustrent avec pertinence la diversité des domaines d'action et des enjeux que recouvre la protection des données personnelles, toute chose face à laquelle la solidarité et la coopération demeurent aujourd'hui indispensables, si l'on veut atteindre ces objectifs.

Aussi, a-t-il tenu à saluer la création à Ouagadougou, du Réseau africain des Autorités de Protection des Données Personnelles (RAPDP) et l'adoption de ses statuts, ainsi que la ratification, cette année, de la

Convention 108 du Conseil de l'Europe par l'Île Maurice et le Sénégal tout en encourageant les autres pays francophones à suivre la même voie.

Pour clore son propos, M. LEVANT s'est réjoui du rapport sur les législations relatives à la protection des données personnelles et la protection de la vie privée que finalise l'Assemblée parlementaire de la Francophonie avant de réitérer la disponibilité de l'OIF à soutenir et accompagner l'AFAPDP pour la coopération entre autorités de protection des données personnelles francophones dont le rôle et les missions sont devenues plus que jamais indispensables.

Les participants ont eu droit, à la fin de leur séjour, à une visite touristique guidée sur le site des caïmans sacrés de Bazoulé et sur le site de Laongo pour voir les sculptures sur granites.



Photo clôture du forum de Ouagadougou

#### ➤ Les rencontres du bureau de l'AFAPDP

La Présidente de la CIL, en sa qualité de vice-présidente au sein de l'AFAPDP participe régulièrement aux réunions du bureau. Au cours de l'année 2016, le bureau a tenu trois (03) réunions et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour. (Voir tableau en annexe)



**CHAPITRE 6 : DES SESSIONS ET AUTRES ACTIVITES  
INTERNES DE LA COMMISSION**



Le fonctionnement de la Commission est assuré par les membres de la Commission à travers les sessions, par le Cabinet qui tient de façon hebdomadaire des réunions de cabinet avec les directeurs et au quotidien par la Présidente entourée du Secrétaire général et de l'ensemble des directions.

Pour se donner plus de moyens d'actions, la CIL a mis en place un réseau de point focaux à la protection des données personnelles dans les administrations publiques et privées.

## **I. Le fonctionnement de la Commission**

### **1. Des sessions de la Commission**

Les membres de la Commission se réunissent une fois par mois en session ordinaire. Ils peuvent tenir une session extraordinaire en cas de besoin conformément à l'article 05 du règlement intérieur de la Commission.

À cet effet, la Commission a tenu 11 sessions au cours de l'année 2016 : une (01) session extraordinaires et 10 sessions ordinaires. (Voir tableau avec ordre du jour en annexe)

### **2. Des réunions de Cabinet**

Pour la gestion administrative quotidienne et pour le suivi des dossiers, le Président de la Commission tient avec le Secrétaire général et l'ensemble des directeurs des réunions hebdomadaires. C'est l'occasion pour eux de passer en revue les différents dossiers en instance et de se pencher sur les difficultés rencontrées.

### **3. De la relecture des textes de base sur la protection des données personnelles**

Le processus de relecture des textes de base sur la protection des données personnelles s'est poursuivi en 2016. En effet, la CIL a constitué un groupe de travail interne qui s'est retiré en mai et août 2016 à Koudougou, pour examiner les projets de textes. Ils ont été déposés au Cabinet du Ministre de la Justice au mois d'août 2016, sollicité par la CIL pour endosser le projet auprès du Gouvernement.





## **II. La gestion administrative et financière**

### **1. La gestion administrative**

Au 1er janvier 2016, l'effectif total du personnel de la Commission de l'informatique et des Libertés était de vingt-six (26) agents.

Au cours de l'année 2016, notre institution a connu un mouvement de personnel qui a vu la mise à disposition d'un Adjoint Administratif, d'un Contrôleur du Trésor et également celui d'une Secrétaire de Direction.

Les recrutements sur mesures nouvelles prévues pour l'année 2016 n'ont pas abouti, ce qui a pour conséquence la non satisfaction du plus grand nombre des besoins en personnel. En effet, au regard du profil des besoins en personnel, la majorité devait être satisfaite par les recrutements sur mesures nouvelles.

Au regard de la structure des effectifs, 68,97% du personnel de la CIL était des contractuels de l'Etat. Avec l'adoption de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'Etat, il est prévu le reversement de ces derniers comme des fonctionnaires.

Le processus de reversement a connu un démarrage en décembre 2016 et devra prendre fin en début de l'année 2017.

L'année 2016 a connu l'arrivée de quatre (04) nouveaux commissaires venus étoffer le collège des commissaires. En effet, depuis 2014, les mandats de quatre (04) Commissaires sur les neuf (9) Commissaires prévus à l'article 27 de la Loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère

personnel, les mandats n'ont pas pu être renouvelés. Depuis le 19 décembre 2016, date de leur prise de fonction, la Commission de l'Informatique et des Libertés est à nouveau administrée par un collège de neuf (09) commissaires dont huit (08) commissaires non permanents et un (01) permanent en la personne du Président de la Commission.

L'effectif du personnel permanent à la CIL est de vingt-neuf (29) au 31 décembre 2016 et s'est décomposé comme suit :

- Vingt (20) agents contractuels toutes catégories confondues ;
- Neuf (09) fonctionnaires, toutes catégories confondues.

## 2. La gestion financière et comptable

Les activités menées par la Direction des Affaires Administratives et Financières au titre de la gestion financière et comptable de 2016 peuvent se présenter de la façon suivante :

- l'exécution du budget gestion 2016 ;
- l'élaboration de l'avant-projet de budget gestion 2017 ;
- la gestion du patrimoine de la CIL.

### ➤ Prévission et exécution du budget 2016

Au titre du budget de la Commission de l'Informatique et des libertés gestion 2016, les prévisions s'élevait à trois cent quatre-vingt-treize millions six cent soixante-douze mille sept cent vingt-huit (393 672 728) francs CFA et se décompose comme suit :

- trois cent vingt-six millions trois cent quarante-six mille (326 346 000) francs CFA au titre de la dotation reçue de l'Etat ;
  - ☑ trois millions cinq cent cinquante mille (3 550 000) francs CFA de recettes exceptionnelles qui se décompose en six cent cinquante mille (650 000) francs CFA de recettes liées à la location du car de la CIL, neuf cent mille (900 000) francs CFA au titre des produits de la vente des dossiers d'appel d'offre et deux millions (2 000 000) francs CFA de reversements des reliquats des débloquages de fonds ;
  - ☑ dix-huit millions quatre-vingt-six mille sept cent vingt-huit (18 086 728) francs CFA des ressources de l'exercice 2015 reportées en 2016 pour faire face aux engagements non mandatés en 2015 ;

- ☑ trente millions six cent quatre-vingt-dix mille (30 690 000) francs CFA d'appui financier reçu de l'Etat pour l'organisation de la 2ème édition du Forum Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles, de la 9ème conférence et de la 10ème Assemblée de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles du 20 au 23 septembre 2016 ;
- ☑ quinze millions (15 000 000) Francs CFA d'appuis financiers reçus des partenaires dans le cadre de la tenue de la 2ème édition du Forum Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles, de la 9ème conférence et de la 10ème Assemblée de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles du 20 au 23 septembre 2016.

A la réception des ressources, les dépenses ont été présentées suivant la nomenclature ci-après :

DESIGNATION	PREVISIONS 2016
<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>	69 828 000
<b>ACHAT DE BIENS ET SERVICES</b>	314 052 047
<b>AUTRES TRANSFERTS COURANTS</b>	1 492 400
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	60 000
<b>ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER</b>	8 240 281
<b>TOTAL GENERAL</b>	393 672 728

De ces prévisions budgétaires, il ressort que les dépenses de personnel représentent 17,74% du budget, les dépenses de fonctionnement 79,79%, les dépenses de transfert 0,38%.

Au 31 décembre 2016, les recettes totales recouvrées étaient de trois cent quatre-vingt-onze millions trois cent cinquante-huit mille sept cent vingt-huit (391 358 728) Francs CFA et se décomposaient ainsi qu'il suit :

- résultat de l'exercice 2015 : 18 086 728 F CFA ;
- dotation reçue de l'Etat : 357 036 000 F CFA dont 30 690 000 de F CFA d'appui financier reçu pour l'organisation de la 2ème édition du Forum Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles, de la 9ème conférence et de la 10ème Assemblée de l' Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles du 20 au 23 septembre 2016 :

- Appuis financiers reçus des partenaires dans le cadre de la tenue de la 2ème édition du Forum Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles, de la 9ème conférence et de la 10ème Assemblée de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles du 20 au 23 septembre 2016 : 15 000 000 F CFA ;
- Produit de la vente des dossiers d'appel d'offres : 900 000 F CFA ;
- Location du car de la CIL : 100 000 F CFA ;
- reversements des reliquats des débloquages de fonds : 236 000 F CFA.

A la même date, les engagements s'élevaient à trois cent soixante-deux millions cent trente-deux mille sept cent soixante-douze (362 132 772) F CFA soit un taux de 91,99% des prévisions budgétaires et se répartit ainsi que suit :

Désignation	Prévisions 2017	Exécution	Taux d'exécution
Dépenses de personnel	69 828 000	64 712 534	92,67%
Achat de biens et services	314 052 047	287 687 557	91,59%
Autres transferts courants	1 492 400	1 492 400	100%
Frais financiers	60 000		
Acquisition de matériel et mobilier	8 240 281	8 240 281	100%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>393 672 728</b>	<b>362 132 772</b>	<b>91,99%</b>

Les engagements mandatés au 31 décembre 2016 s'élevaient à trois cent vingt-six millions sept cent quarante-trois mille deux cent soixante-douze (326 743 272) F CFA et les engagements non mandatés à trente-cinq millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent (35 389 500) F CFA.

- **L'élaboration de l'avant-projet de budget gestion 2017.**

L'année 2017 est marquée dans notre pays par le passage du budget objet au budget programme. Ainsi le budget de la CIL, gestion 2017 est élaboré sous la forme du budget programme. De ce fait, il est constitué des ressources reçues de l'Etat. Dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme pour la période 2017-2019, la subvention de l'Etat au profit de la CIL est de :

- trois cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante-sept mille (393 247 000) francs CFA pour l'année 2017 ;

- trois cent cinquante-neuf millions trois cent vingt-neuf mille (359 305 000) francs CFA pour 2018 ;
- trois cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt mille (367 580 000) francs CFA au titre de l'année 2019.

Concernant la subvention de l'année 2017, trois cent trente-trois millions deux cent cinquante-quatre mille (333 254 000) francs CFA sont destinées aux dépenses de transferts courants, seize millions neuf cent cinquante-deux mille (16 952 000) francs CFA aux dépenses d'acquisition de biens et services (ces ressources serviront à la prise en charge des factures d'eau d'électricité et de téléphone) et quarante-trois millions quarante un mille (43 041 000) francs CFA pour les dépenses en capital (acquisition d'un groupe électrogène).

Le programme de la CIL est la **Protection des données à caractère personnel**. L'objectif stratégique de ce programme est de **garantir le respect des droits des personnes en matière de traitement des données à caractère personnel**.

Les actions déclinées en rapport avec ce programme sont :

- information et sensibilisation ;
- contrôle des traitements de données personnelles ;
- traitements des réclamations, pétitions et plaintes ;
- veille juridique et technique ;
- coopération internationale ;
- pilotage et soutien.

Le coût du programme pour l'exercice 2017 est décomposé en actions et se présente de la façon suivante :

<b>Programme/Actions</b>	<b>Prévision 2017</b>
Action 1 : Information et sensibilisation	86 902 000
Action 2 : Contrôle des traitements de données personnelles	21 827 000
Action 3 : Traitements des réclamations, pétitions et plaintes	19 377 000
Action 4 : Veille juridique et technique	12 948 000
Action 5 : Coopération internationale	38 123 000
Action 6 : Pilotage et soutien	214 070 000
<b>Total général</b>	<b>393 247 000</b>

➤ **La gestion du patrimoine de la CIL**

L'une des missions assignées à la Direction des Affaires Administratives et Financières est la gestion des biens de la Commission de l'Informatique et des Libertés. Ces biens se décomposent de la façon suivante :

- Les biens meubles et immeubles ;
- Le matériel roulant ;
- Le matériel informatique ;
- Le matériel et mobilier de bureau.

Le siège de la Commission de l'Informatique et des Libertés est actuellement abrité dans un immeuble loué par l'Etat. Concernant le matériel informatique, le matériel et mobilier de bureau, les acquisitions d'année en année permettent de résorber un tant soit peu les besoins des différentes directions de l'institution.

Le parc automobile de la Commission de l'Informatique et des Libertés est actuellement vieillissant et a besoin d'être remplacé. En effet, la plupart des véhicules a été acquis en 2008 et est en très mauvais état.



## **CHAPITRE 7 : DES DIFFICULTES ET SUGGESTIONS**





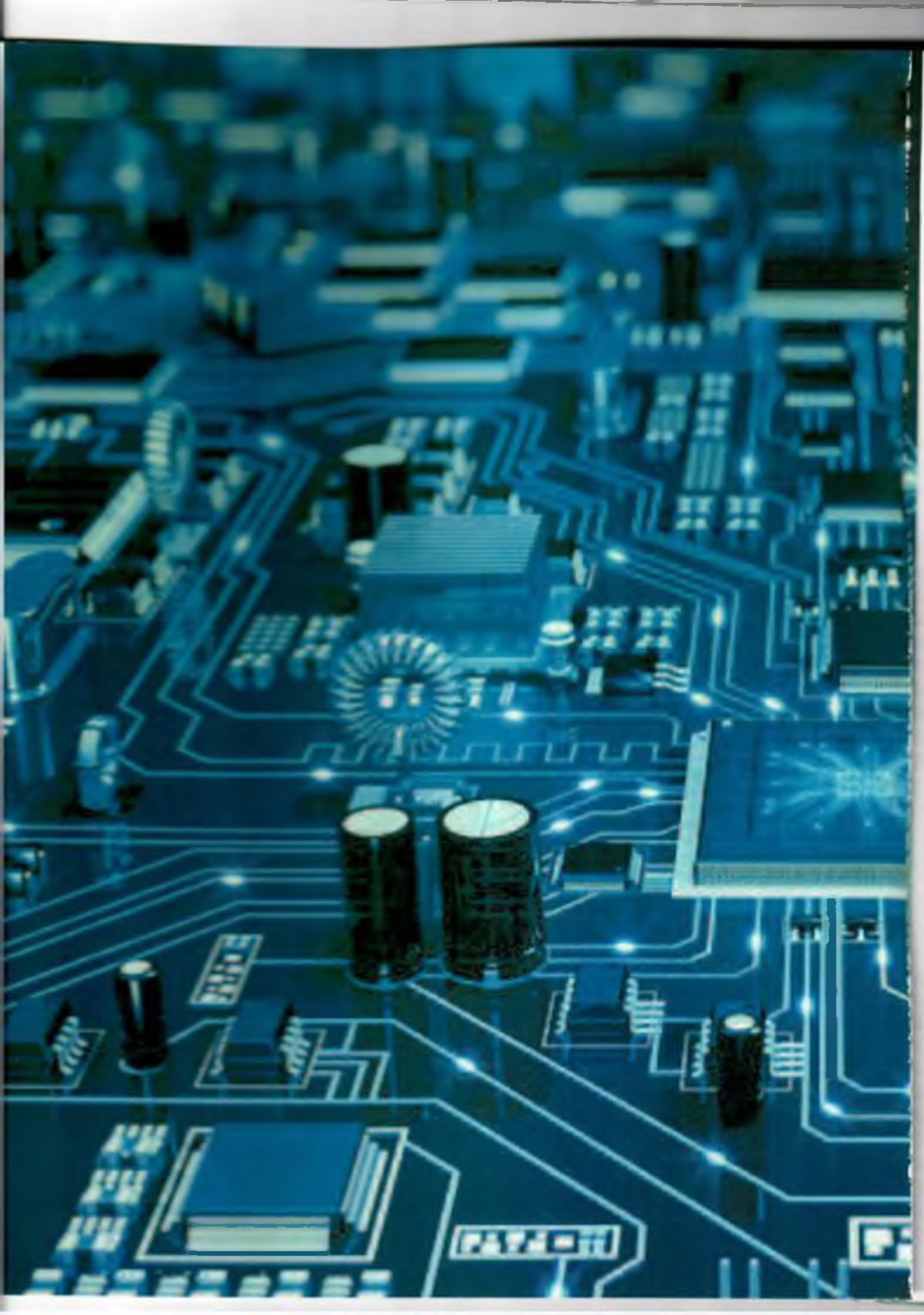
A l'instar d'autres Autorités administratives indépendantes au niveau national, la Commission rencontre des difficultés de plusieurs ordres dans l'accomplissement de sa mission. Ces difficultés ne sont pas insurmontables. On peut citer entre autres l'insuffisance de moyens humains compétents pour mener à bien la mission, le manque de moyens roulants, l'insuffisance de ressources allouée à la Commission pour sa mission, notamment pour sensibiliser les burkinabé à une meilleure prise de conscience de la protection de leurs données personnelles.

Aussi, pour améliorer l'efficacité de l'action de la CIL, les suggestions suivantes sont faites aux autorités :

- **adopter le projet de loi sur la protection des personnes en matière de traitement des données personnelles ;**
- **adopter des grilles salariale et indemnitaire spécifiques pour le personnel de la Commission, tout en prévoyant des éléments de motivation ;**
- **permettre à la Commission de recruter directement ses compétences ;**
- **prendre en compte la protection des données personnelles lors des négociations, notamment dans les accords de coopération avec les partenaires techniques et financiers ;**
- **renouveler le parc automobile amorti, afin d'accompagner la Commission dans ses missions de sensibilisation à travers le territoire.**



## **LA CIL EN IMAGES**



**9<sup>ME</sup> CONFERENCE et 10<sup>ME</sup> ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FRANCO-PHONE DES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**











































Visite caïmans sacrés de Bazoulé



Visite site de Bazoulé



## RENCONTRE D'ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DES TICS



**ASSOCIATION DES PROMOTEURS DE CLINIQUES PRIVÉES  
DU BURKINA FASO APROCLIB**





**Sensibilisation des magistrats des tribunaux de Ouagadougou**



## Sensibilisation des magistrats de Ouagadougou



**Sensibilisation des fidèles de l'église évangélique vie profonde le samedi 23 avril 2016**



# ANNEXES

```
temp=x/y;
ns=y*sqrt(1.0)
S;
omp lex;
C;
= 0.0)
r=0.0;
i=0.0;
W = sqrt((sqrt(z.r*z.r+2.0)
if (z.r >= 0.0)
} else {
  ai=(z.r+1.0)

```



## APPEL DE OUAGADOUGOU

### FORUM AFRICAIN SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Les Autorités et Commissions de Protection des Données Personnelles d'Afrique, réunies à Ouagadougou du 19 au 22 septembre 2016, se félicitent de la présence à leurs assises de toutes les Autorités et Commissions de Protection des Données Personnelles Francophones et se réjouissent de l'atmosphère de courtoisie, de franchise et de sincérité qui a prévalu tout au long de leurs travaux.

Elles saluent les résultats importants auxquels elles sont parvenues au terme de leurs travaux et décident de lancer un appel dit APPEL DE OUGADOUGOU.

Les Autorités et Commissions de Protection des Données Personnelles de l'espace francophone réunies à Ouagadougou,

- conscientes de la nécessité de raffermir chaque jour davantage la démocratie dans tous les pays de l'espace francophone ;
- considérant l'importance de la place et du rôle de l'individu au sein de la société ;
- considérant qu'en raison de son extrême fragilité, l'individu mérite une protection de sa personne, de son intégrité physique et morale et de ses droits contre toutes les formes d'agression et de violation ;
- considérant que la protection des droits de l'Homme et l'épanouissement des hommes et des femmes est un devoir qui incombe aux Etats ;
- considérant que les données personnelles sont un des éléments de la personne humaine ; qu'à ce titre, elles doivent être protégées, sauvegardées et respectées ;
- considérant que les Autorités et les Commissions de Protection des Données Personnelles, partout où elles existent, ont été créées pour garantir la protection, la sauvegarde et le respect des données personnelles ;
- considérant que la création des Autorités et des Commissions de protection des données personnelles procède de la volonté politique et de l'engagement des Etats ;
- considérant que ces Autorités et Commissions se promouvoir et réussir leur mission, ont besoin d'un soutien déterminant, politique et moral et d'un appui conséquent, financier, matériel et technique des Chefs d'Etat et de gouvernement, des parlements, de tous les partenaires et acteurs nationaux et internationaux,

**Lancent un vibrant appel à tous les chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains et leurs parlements, à toutes les organisations sous régionales, régionales et internationales, à tous les pays amis et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour aider les Autorités et Commissions à asseoir davantage leur**



audience, notamment par le renforcement des moyens mis à leur disposition pour leur fonctionnement et pour un soutien moral et politique dans la conduite de leurs actions.

En outre, le Forum appelle tous les pays africains présents qui n'ont pas encore mis en place un cadre juridique et institutionnel de protection des données personnelles à saisir l'occasion pour le faire, car le train du numérique globalisé est en marche : celui-ci se nourrissant des données à caractère personnel.

**TABLEAU DES REUNIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FRANCOPHONE  
DES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (AFAPDP)**

DATE	PROJET D'ORDRE DU JOUR
<p><b>12 mars 2016/ 16h (GMT +1)</b></p>	<p><b>29<sup>ème</sup> réunion du bureau de l'AFAPDP</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour et adoption du procès-verbal de la 28<sup>ème</sup> réunion du bureau</li> <li>2. Point d'information du secrétariat général (document 2)               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Présentation des comptes définitifs 2014</li> <li>b. Présentation du rapport P. Béral</li> </ol> </li> <li>3. Plan d'action et budget 2015 (documents 3 et 4)               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Principales actions à l'initiative de l'AFAPDP :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 8<sup>ème</sup> Conférence et 9<sup>ème</sup> Assemblée générale les 25 et 26 juin 2015 à Bruxelles</li> <li>▪ Préparation de la 37<sup>ème</sup> Conférence internationale du 26 au 29/10 à Amsterdam</li> <li>▪ Formation du personnel des APD sur les contrôles</li> <li>▪ Promotion des RCEF et rapprochement avec les acteurs économiques</li> <li>▪ Création d'un espace numérique de partage et de dialogue</li> </ul> </li> <li>b. Demandes adressées à l'AFAPDP :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Colloque Liban du 21 au 24/04</li> <li>▪ Séminaire ARTCI du 28 au 30 /04 en Côte d'Ivoire : demande de soutien de l'ARTCI</li> <li>▪ Conférence CEEDPA 29 et 30/04 en Albanie : invitation de M. Dervishi</li> <li>▪ Rencontre du RIPD du 6 au 8/05 au Pérou : invitation du RIPD</li> <li>▪ Forum africain (organisé par la CDP) les 19 et 20/05 au Sénégal : demande de soutien M. Lo</li> <li>▪ Journées de l'informatique et des libertés au Bénin (dates non communiquées) : demande de soutien M. Benon</li> </ul> </li> <li>c. Budget 2015</li> </ol> </li> <li>4. Prochaine réunion du bureau</li> </ol>
<p><b>9 septembre 2016/16h (GMT+1)</b></p>	<p><b>31<sup>ème</sup> réunion du bureau de l'AFAPDP,</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la 30<sup>ème</sup> réunion</li> <li>2. 37<sup>ème</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Interprétation et traduction</li> <li>b. Résolutions</li> <li>c. Présence francophone sur place</li> <li>d. Ordre du jour de la session fermée de la Conférence</li> </ol> </li> <li>3. Autres sujets</li> <li>4. Prochaine réunion du bureau</li> </ol>
<p><b>4 décembre 2016</b></p>	<p><b>32<sup>ème</sup> réunion du bureau de l'AFAPDP</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la 31<sup>ème</sup> réunion</li> <li>2. Conclusions de la 37<sup>ème</sup> Conférence internationale d'Amsterdam</li> <li>3. Participation au Groupe de travail international sur la protection des données et l'action humanitaire internationale</li> <li>4. Préparation de la 38<sup>ème</sup> Conférence internationale à Marrakech</li> <li>5. Préparation de la 9<sup>ème</sup> Conférence francophone à Ouagadougou</li> <li>6. Autres projets 2016</li> </ol>

### TABLEAU DES SESSIONS DE L'ANNEE 2016

ANNEE 2016	ORDRE DU JOUR
<b>13 février</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Projet de programme d'activités 2015 ;</li> <li>2- Projet de budget 2015 ;</li> <li>3- Divers.</li> </ul>
<b>31 mars</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Observations et amendement des comptes rendus de la session extraordinaire du mardi 16 décembre 2014 et de la session ordinaire du 13 février 2015 ;</li> <li>2- Examen des termes de référence des missions de contrôle auprès des opérateurs de téléphonie mobile et Institut Africain de Management (IAM) ;</li> <li>3- Information sur les activités de la CIL du mois d'avril et suivant ;</li> <li>4- Divers.</li> </ul>
<b>11 juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Examen et adoption de l'avant-projet de budget programme 2016-2018 ;</li> <li>2- Examen et adoption de l'avant-projet de budget objet gestion 2016 ;</li> <li>3- Divers.</li> </ul>
<b>19 juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Avant-projet de loi organique portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la CIL.</li> </ul>
<b>24 juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Revue à mi-parcours de l'exécution du budget de la CIL, gestion 2015 ;</li> <li>2- Budget 2015 réaménagés ;</li> <li>3- Divers.</li> </ul>
<b>28 août</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Amendement de l'avant proposition de loi portant mise en œuvre du droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs ;</li> <li>2- Divers.</li> </ul>
<b>04 septembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Dispositions relatives aux frais de session ;</li> <li>2- Divers.</li> </ul>
<b>13 octobre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Amendement du compte rendu de la 5<sup>ème</sup> session ordinaire du vendredi 28 août 2015 ;</li> <li>2- Amendement du compte rendu de la 2<sup>ème</sup> session extraordinaire du vendredi 04 septembre 2015 ;</li> <li>3- Examen et adoption du rapport public 2014 de la CIL.</li> </ul>
<b>22 octobre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Examen et adoption du rapport public 2014 de la CIL ;</li> <li>2- Divers.</li> </ul>
<b>06 novembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Examen et adoption de la note d'étude relative à la demande d'avis de Inrapol ;</li> <li>2- Examen de la lettre de l'ONATEL relative à la demande d'avis de Inrapol ;</li> <li>3- Amendement du compte rendu de la session du 28 août 2015 ;</li> <li>4- Amendement du compte rendu de la session extraordinaire du 04 septembre 2015 ;</li> <li>5- Amendement du compte rendu de la session du 13 octobre 2015 ;</li> <li>6- Amendement du compte rendu de la session du 22 octobre 2015 ;</li> <li>7- Divers.</li> </ul>
<b>24 novembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Amendement du compte rendu de la session du 06 novembre 2015 ;</li> <li>2- Echanges sur la prochaine date de l'Assemblée générale et la conférence annuelle de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) ;</li> <li>3- Information sur la visite d'échanges et de travail de l'autorité de protection du Mali ;</li> <li>4- Divers</li> </ul>

